

**Séminaire régional « Résultats et redevabilité Mutuelle »  
Cotonou (République du Bénin)  
du 21 au 23 novembre 2012**

**THEMATIQUE 1: PRODUIRE DES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT**

**PREMIERE PARTIE : LES FACTEURS DE REUSSITE**

**1. la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement axées sur les résultats**

En 2010, le Burkina Faso a adopté une nouvelle stratégie de développement à moyen terme dénommée Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui couvre la période 2011-2015 et a pour objectif principal l'accélération de la croissance et la promotion du développement durable. Ce document constitue par ailleurs, le nouveau cadre de référence en matière de politiques et programmes de développement et d'intervention des partenaires techniques et financiers.

La SCADD se focalise sur quatre axes stratégiques majeurs à savoir : (i) le développement des piliers de la croissance accélérée ; (ii) la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale ; (iii) le renforcement de la gouvernance; et (iv) la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable dispose de deux outils principaux de suivi et d'évaluation, à savoir : la matrice de performances et le rapport de performances.

Pour apprécier les résultats dans la mise en œuvre de la SCADD, le principal outil est le rapport de performances qui rend compte de l'état d'exécution de la matrice de performance. Il est élaboré à partir des rapports des revues sectorielles focalisées sur les priorités de la SCADD. La matrice prévoit cinq indicateurs de l'efficacité de l'aide.

La matrice de performance est un instrument d'information du Parlement et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers qui comprend des mesures de réformes stratégiques à engager par le Gouvernement dans les secteurs prioritaires de la SCADD et des indicateurs de mesure des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

La matrice de performance 2011-2013 a été élaborée suivant une approche participative, impliquant différentes structures sectorielles.

**Un rapport d'impact** sera élaboré, tous les trois ans, par une expertise indépendante pour alimenter le processus de dialogue sur l'efficacité des politiques soutenues dans le cadre de la SCADD

## **2. la mise en place et l'utilisation de cadres de résultats**

Pour accompagner la mise en œuvre de la SCADD, il a été mis en place par décret un dispositif unique de suivi et d'évaluation composé d'une revue annuelle et d'une revue à mi-parcours. Les premières revues ont eu lieu en avril- mai 2012 et ont regroupé tous les acteurs partie prenantes (PTF, administrations, secteur privé, société civile, parlement etc.). Des ateliers d'information et de sensibilisation ont été organisés dans toutes les régions du pays pour présenter la nouvelle stratégie et les résultats de ces revues.

Le dispositif de suivi évaluation comprend également des cadres sectoriels de dialogues ou seront discutés les questions d'efficacité de l'aide qui seront reversé dans le rapport de performance.

Au niveau du dialogue politique, il est institué une rencontre annuelle gouvernement-partenaires techniques et financiers, présidé par le premier Ministre pour échanger sur des thèmes clés de la coopération au développement.

## **3. Les processus de planification, de budgétisation, d'exécution des dépenses publiques**

Pour ce qui est du processus de planification, de budgétisation, d'exécution des dépenses publiques, les outils utilisés sont la matrice de performances de la SCADD, le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), le Programme d'investissements publics (PIP) et le budget de l'Etat.

- La matrice de performance , outil de planification et de résultat, décrite plus haut
- Le Cadre budgétaire à moyen terme est élaboré pour encadrer la programmation budgétaire des trois (03) prochaines années. L'exercice de cadrage budgétaire à moyen terme vise, à partir des principales options de politique macro-économique, à dégager des prévisions de ressources globales et à les affecter à la mise en œuvre des grands programmes définis par les référentiels en matière de développement économique et social.

L'allocation de ces ressources tient compte également du respect des engagements du Burkina Faso dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA, de la CEDEAO et des programmes financiers conclus avec les Partenaires Techniques et Financiers. Les perspectives sur une période de trois ans sont faites sous quelques hypothèses fondamentales relatives aussi bien à l'environnement national qu'international.

Le CBMT est élaboré sur la base de la note de conjoncture élaboré au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année, des priorités et choix stratégiques budgétaires adoptés par le Conseil des Ministres et qui doivent encadrer l'allocation des ressources budgétaires aux départements ministériels.

- Le PIP est l'instrument de prévision annuelle des dépenses d'investissement et est extrait du Programme triennal d'investissements publics glissant (PTIP-G) qui est un cadre de programmation des investissements sur une période glissante de 3 ans.

Le PIP assure la cohérence des investissements publics avec les grandes orientations de l'Etat et s'appuie sur le CDMT afin d'améliorer la transparence budgétaire et la visibilité des investissements.

La commission d'arbitrage du PIP se tient chaque année pour procéder à la programmation des investissements pour la période triennale glissante tout en focalisant ses travaux sur l'année budgétaire en préparation. Cet arbitrage permet aussi en terme budgétaire d'une part de s'assurer de la pertinence, de la cohérence et de l'objectivité des prévisions de dépenses d'investissements formulés par les ministères et institutions, et d'autre part, de veiller au respect des plafonds de crédits alloués à chacun d'eux par le cadre des dépenses à moyen terme.

**Au Burkina Faso la loi de finances est adoptée par le parlement au cours du mois de décembre et le budget de l'année est mis en place dans la première quinzaine du mois de janvier.**

#### **4. Les modalités d'aide au développement qui utilisent les systèmes nationaux**

Les modalités d'aide au développement qui utilisent les systèmes nationaux au Burkina Faso sont l'appui budgétaire général et sectoriel et les paniers communs (approche programme).

Actuellement 9 PTF (la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Commission Européenne, l'Allemagne, le Danemark, la France, les Pays Bas, la Suède, Suisse) font des appuis budgétaires sous-tendu par le remplissage d'un certain nombre de conditionnalité de déblocage.

En effet, les tranches d'aides budgétaires programmées annuellement sont inscrites dans les lois de finances initiales et rectificatives par le Gouvernement après concertation avec les Partenaires. Pour ce qui concerne les déboursements des appuis, ils sont effectués en une ou deux tranches, fondées sur l'appréciation des progrès en matière de cadre macroéconomique, de lutte contre la pauvreté et de gestion des finances publiques.

Les critères de déboursement des tranches liées aux aspects macroéconomiques sont fondés sur l'évaluation du cadre macroéconomique, notamment sur la mise en œuvre satisfaisante des programmes du Fonds Monétaire International (FMI)

Quant aux critères de déboursement des tranches relatives à la mise en œuvre de la stratégie de développement et à la gestion des finances publiques, ils sont tirés de la matrice de performance et de décaissement.

Pour les paniers communs qui sont usités au niveau de quelques de programmes sectoriels (le PADS, VIH/SIDA, Stratégie de microfinance, l'éducation, PST) des conditionnalités de résultats sont aussi exigibles.

Depuis 2010, le Burkina s'est aussi engagé dans un processus d'installation de l'approche budget par programme qui se fonde sur la GAR. Le processus est en cours dans plusieurs départements ministériels.

#### **5. le renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats**

Le renforcement des capacités en GAR : des formations en GAR sont dispensés à des cadres des départements ministériels depuis 2007 avec l'appui de certains bailleurs de fonds.

Le Burkina Faso a adopté une politique nationale de renforcement de capacités en 2010 et prévu un indicateur de suivi niveau du PANEA 2.

La mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de renforcement des capacités pour être une solution pour améliorer la qualité et les compétences des ressources humaines dans le pays .

## **2EME PARTIE : LES DEFIS A RELEVER**

**Un certain nombre de difficulté entrave la bonne marche du processus de la GAR. Les défis suivants peuvent être relevés :**

- la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement axées sur les résultats**

Au niveau de la matrice de performance, elle ne doit pas se limiter à évaluer seulement le gouvernement mais doit prendre en compte tous les acteurs du développement à savoir la Société civile, le secteur privé, et la parlement ; Mettre aussi l'accent sur des critères de performance individuel des PTF.

- la mise en place et l'utilisation de cadres de résultats**

Au niveau de l'utilisation des cadres, le défis majeure est l'opérationnalisation des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD).Aussi dans l'opérationnalisation du dispositif de suivi de la stratégie de développement prendre en compte tous les anciens cadres existants et relevé le défis de tenir régulièrement les revues annuelles à tous les niveaux

- Les processus de planification, de budgétisation, d'exécution des dépenses publiques**

Pour le processus budgétaire, il faudrait remédier aux lourdeurs administratives constatées à tous les niveaux (PTF et Etat) dans l'exécution des dépenses qui sapent l'efficacité recherché.

- Les modalités d'aide au développement qui utilisent les systèmes nationaux**

Pour l'utilisation des SGFP , il faudrait une volonté politique forte pour amener les partenaires financiers a plus utilisé les systèmes nationaux de finances en sensibilisant plus sur l'approche programme et les Appuis Budgétaires qui est la modalité la mieux alignée sur les principes et les bonnes pratiques devant accroître l'efficacité de l'aide telles qu'elles sont déclinées dans la Déclaration de Paris et l'agenda d'action d'Accra.

- le renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats**

Pour les défis du renforcement des capacités il faudrait adopter le plan d'action de la politique nationale de renforcement des capacités et inclure dans la formulation des projets et programmes des formations systématiques en GAR au profit des départements ministériels de tutelle et l'inclure également dans les tâches quotidiennes de l'administration.